

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 19342

Numéro SIREN : 488 403 916

Nom ou dénomination : COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2018 sous le numéro de dépôt 33591



20180335912017

DATE DEPOT : 04/05/2018

N° DE DEPOT : 33591

N° GESTION : 2009B19342

N° SIREN : 488403916

DENOMINATION : COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

ADRESSE : 154 boulevard Haussmann 75008 Paris

MILLESIME : 2017

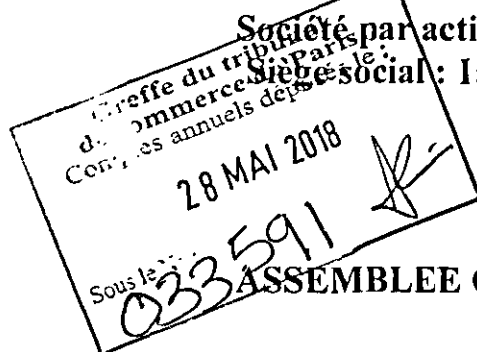
,

COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT - CFA

Société par actions simplifiée au capital de 65 000 euros

Siege social: 154 boulevard Haussmann, 75008 PARIS

488 403 916 RCS PARIS



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 mars 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

Bénéfice de l'exercice	59 667 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	49 954 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	-----
Affectation	109 621 euros
A titre de dividendes	
Soit 9 euros par action	58 500 euros
Le solde	-----
	51 121 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 51 121 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le dans les délais légaux à partir de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 58 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30/9/2014 :

néant

Exercice clos le 30/9/2015 :

45 500 euros, soit 7 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 500 euros

Exercice clos le 30/9/2016 :

58 500 euros, soit 9 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement : 58 500 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



Certifié conforme

Le Président

François Xavier POUSSIERE

Pour le 26/4/2018

Désignation de l'entreprise : SAS CFA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 154 boulevard Haussmann		75008 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 48840391600031		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 30092017	
		N-1 30092016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		1A	
Frais d'établissement *		1B	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
Créances :			

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINALM. Armin
R. de
26/4/2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS CFA

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :65.....000.....)	DA	65 000	65 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 500	6 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DII	49 954	40 129
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	59 667	68 325
	Subventions d'investissement	DJ	103 621	
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	181 121	179 954
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	58 500	
	Avances conditionnées	DN	109 621	
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18	11
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	114 338	90 733
	Dettes fiscales et sociales	DY	93 857	92 269
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	120	360
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	208 333	183 373
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	389 455	363 327
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	208 333	183 373
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS CEA		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	549 823	FI		FI	549 823
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	549 823	FK		FL	549 823	477 904
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	1 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	16 108	15
	Autres produits (1) (11)					FQ	76	12
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	568 007
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	196 090	176 964
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 425	2 338
	Salaires et traitements*					FY	191 937	152 088
	Charges sociales (10)					FZ	78 383	57 086
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	1 849	2 562
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	16 101	53
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	486 786
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	81 221	87 840
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		(3)
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		(3)
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		(3)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	81 221	87 837

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CFA

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	66		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIH	66		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III	(66)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	21 488	19 512	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		IIIL	568 007	478 928	
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)		IIM	508 340	410 603	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIN	59 667	68 325	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	IIIP			
		IIQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIIX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	108	15	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES		66			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	5
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	9
 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 389 454.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 549 822.95 Euros et dégageant un bénéfice de 59 667.32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2669 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 376 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 376
Total	3 376

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 731		2 260
TOTAL	18 731		2 260
TOTAL GENERAL	18 731		2 260

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			20 991	20 991
TOTAL			20 991	20 991
TOTAL GENERAL			20 991	20 991

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 874	1 849		17 723
TOTAL	15 874	1 849		17 723
TOTAL GENERAL	15 874	1 849		17 723

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 849				
TOTAL	1 849				
TOTAL GENERAL	1 849				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	267 908	267 908	
Impôts sur les bénéfices	5 627	5 627	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 537	18 537	
Divers état et autres collectivités publiques	3 169	3 169	
Groupe et associés	29 053	29 053	
Charges constatées d'avance	2 527	2 527	
TOTAL	326 822	326 822	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	18	18		
Fournisseurs et comptes rattachés	114 338	114 338		
Personnel et comptes rattachés	3 509	3 509		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 658	32 658		
Taxe sur la valeur ajoutée	55 206	55 206		
Autres impôts taxes et assimilés	2 483	2 483		
Autres dettes	120	120		
TOTAL	208 333	208 333		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	6 500			6 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	120 444
Autres créances	3 169
Total	123 613

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 350
Dettes fiscales et sociales	7 219
Total	117 587

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 527
Total	2 527

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	66 327		
Autres créances	29 053		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 834		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 4 021 euros.

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	4 021
30 à 39 ans	21 à 30 ans	
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		4 021

Hypothèses de calculs retenues

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2017
- o Taux d'actualisation : 1 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) 65 ans
- Progression de salaires 2% Constant
- Taux de rotation 5 % constant
- Taux de charges sociales patronales 40 %

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

C.F.A.

COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

Société par actions simplifiée

Capital social : 65.000 euros
Siège social : 154, Bd HAUSSMANN

75008 PARIS
RCS 488 403 916 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31 décembre 2017**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 avril 2012, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE FRANÇAISE D'AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

ROLAND MICHEL PICHON

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIPLOMÉ DE L'INSTITUT

DE DROIT

DES AFFAIRES

156, RUE SAINT MARTIN

75003 PARIS

TÉL 06 07 52 25 63

rp@pichon.org

COMPÉTENCE

SAS AU CAPITAL DE 20 000 €

RCS PARIS 822 831 046

Inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes de Paris

SIRET N° 822 831 046 00013

APÉ 0920 Z

N° TVA FR 96 822 831 046

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{ER} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale,

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président de la SAS COMPAGNIE FRANÇAISE D'AUDIT et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la SAS COMPAGNIE FRANÇAISE D'AUDIT.

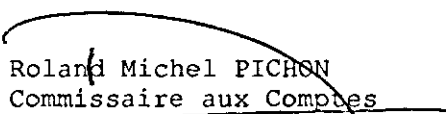
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 5 avril 2018


Roland Michel PICHON
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie
Régionale de PARIS

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.